

Beaupréau, le 7 juillet 2021

## **OBJET : PARTICIPATION CITOYENNE | PÔLE CULTUREL**

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale envisage de reconstruire la médiathèque et l'école de musique de Beaupréau-en-Mauges, étant donné que les bâtiments actuels sont exigus, inadaptés et peu efficaces sur le plan thermique. Parallèlement, la commune déléguée de Beaupréau dispose de deux églises, dont l'entretien s'avère coûteux. Une seule église sert de manière régulière au culte. La municipalité s'autorise donc à vérifier **s'il est possible d'implanter ce futur équipement à l'église Saint-Martin à Beaupréau.**

Dans un premier temps, il faut s'assurer qu'un tel projet de réhabilitation est réalisable techniquement et financièrement. Une étude documentaire et patrimoniale est en cours.

Ce projet innovant de pôle culturel est l'occasion d'inclure la participation citoyenne. Pour permettre le concours de tous les habitants, 3 axes sont privilégiés :

**1 - RECUEILLIR DES TÉMOIGNAGES, PHOTOS, DOCUMENTS, HISTOIRES... DES HABITANTS.** L'objectif est de permettre aux citoyens de s'exprimer sur leur représentation du lieu, d'enrichir la démarche du respect des lieux et des personnes, d'alimenter par des photos, des citations, des histoires personnelles ou collectives... l'histoire de Saint-Martin. L'aide d'un sociologue ou psychosociologue, totalement détaché du projet, permettra d'élaborer une synthèse des contributions. À compter de mi-septembre, les volontaires pourront alimenter ce recueil via le site Internet [beaupreauenmauges.fr](http://beaupreauenmauges.fr). Afin de ne pas créer de fracture numérique, il sera également possible de déposer tous ces documents ou histoires dans les mairies déléguées ou à l'Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges.

**2 - COMMUNIQUER RÉGULIÈREMENT** par le biais du Mag, du site Internet, des réseaux sociaux, de la presse... Le but étant de rendre transparente et compréhensible la démarche.

**3 - CRÉER UN GROUPE DE CITOYENS QUI INTÉGRERA LE COTECH DU PROJET.** Ce comité technique rassemblera des élus, techniciens de la commune et partenaires (institutionnels, associatifs, experts, habitants, usagers...). Ensemble, ils vont s'acculturer au projet, réfléchir et émettre un avis éclairé sur l'opportunité ou non de réhabiliter l'Eglise Saint-Martin.

En tant que bénévoles, membres et usagers des bibliothèques et de l'école de musique, association de patrimoine et d'histoire locale, association de commerçants, conseil paroissial, la municipalité souhaite **vosre implication et vosre présence au sein de ce COTECH**. Si vous souhaitez participer à la réflexion collective sur ce projet d'envergure, merci de transmettre vosre candidature **avant le 31 août 2021**, à l'aide du coupon-réponse ci-dessous.

En septembre, une réunion publique aura lieu pour présenter aux participants les objectifs et enjeux du projet. De septembre à décembre, 3 ou 4 réunions du COTECH seront organisées. Des visites sur site et des échanges avec des communes ayant déjà entrepris ce genre de démarches seront mises en place. Les citoyens qui se porteront candidats devront avoir à cœur de recueillir les avis, interrogations, suggestions des habitants et membres associatifs.

La municipalité souhaite mettre en place une démarche transparente, inclusive et collaborative et reste à vosre disposition pour toutes questions ou demande d'informations complémentaires.

Comptant sur vosre implication dans ce projet d'envergure, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Sonia Fauchoux,**  
Adjointe en charge  
des initiatives et de la  
participation citoyenne



**Franck Aubin,**  
Maire de Beaupréau-en-Mauges



## VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARTIE DU COTECH ?

Transmettez vosre candidature grâce à ce coupon-réponse, **jusqu'au mardi 31 août** :

- > **mairie déléguée,**
- > **Hôtel de Ville de Beaupréau-en-Mauges**
- > par mail à **participationcitoyenne@beaupreauenmauges.fr**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Mail :** \_\_\_\_\_ **Téléphone :** \_\_\_\_\_

Vous souhaitez intégrer le groupe de travail en qualité de :

- membre du bureau de l'école de musique.
- association de patrimoine ou d'histoire locale.
- bénévole du réseau des bibliothèques.
- association de commerçants.
- usager de la médiathèque ou de l'école de musique.
- membre du conseil paroissial.